

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

Séance plénière du 14 novembre 2022

Délibération n°2022-042

Objet : Approbation du relevé de conclusion relatif à la séance du 17 octobre 2022.

Pièce(s)-jointe(s) : Relevé de conclusions de la séance du 17 octobre 2022.

VU le Code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans.

Considérant ce qui suit :

Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les relevés de conclusions de ses précédentes réunions.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve à l'unanimité le relevé de conclusions relatif à la séance du 17 octobre 2022.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	17
Membres en exercice :	34	Membres présents :	13
		Membres représentés :	7
		Total :	20

Décompte des votes :

Votants :	20	Pour :	20
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimé :	20	Abstention :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 21/11/2022

La Présidente du Conseil Académique



Caroliné Andrezza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour

excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.



Relevé de conclusions Commission Formation et Vie Universitaire

Séance du **lundi 17 octobre 2022**

Ordre du jour :

INFORMATIONS GENERALES

INSTANCE CFVU

1. [APPROBATION] Relevé de conclusions relatif à la séance du 26 septembre 2022.

RESSOURCES HUMAINES

2. [AVIS] Régularisation portant attribution de la Prime de Responsabilités Pédagogiques pour la fonction de responsable d'un diplôme universitaire au titre de l'année 2021-2022.

PEDAGOGIE – FORMATION

3. [DELIBERATION] POLYTECH Orléans : Demande portant modification du calendrier universitaire 2022-2023.
4. [DELIBERATION] : Politique pédagogique et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences relatifs au Diplôme Universitaire (DU) intitulé « culture juridique pour ingénieur de la fonction publique » dans le cadre de l'appel à Projet Prépa 'Talents porté par l'UFR DEG.
5. [DISCUSSION] Rationalisation des bâtiments dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

6. [DELIBERATION] Actualisation de la campagne de réorientation au titre de l'année universitaire 2022-2023.

VIE ETUDIANTE

7. [DISCUSSION] Valorisation des engagements étudiants.
8. [INFORMATION] Rentrée 2022 vie étudiante.

QUESTIONS DIVERSES

Président de séance :

RINGUEDE Sébastien, Vice-Président en charge de la formation et de la vie universitaire.

Sont présents :

ANDREAZZA Caroline, Présidente du conseil académique

Collège A : HAMACEK Josef, VAUTRIN-UL Christine.

Collège B : ALTEMAYER Valérie [arrivée à 14h58], AUBRY Didier, BECKER Florent, HAOUET Chaker, LICHERON Marina

Représentants BIATSS : BEGUIN-VINCENT Geneviève, PELLATI Annick.

Représentants personnalités extérieures : DUBOIS Marc.

Représentants des usagers UFR DEG : KARKACH Jean, GLOMBARD Jérémy.

Représentants des usagers UFR LLSH : BRAME Marielle.

Sont représentés :

Collège A : HIVET Gilles représenté par RINGUEDE Sébastien.

Collège B : SPERONI Christophe représenté par DUBOIS Marc.

Représentants BIATSS : LARIGAUDERIE Thierry représenté par LICHERON Marina.

Représentants des usagers UFR LLSH : BRAME Marielle représentée par KARKACH Jean.

Sont absents excusés :

Collège A : GIROIR Guillaume, PIATECKI Cyrille.

Collège B : BARUT Benoît.

Représentants BIATSS : SIEGWALD Solange.

Représentants personnalités extérieures : GUEZ Emmanuel, LAURENT Hélène.

Représentants des usagers UFR DEG : DUVIOLIER Anaïs, VERGER Amaury.

Représentants des usagers UFR LLSH : AUTISSIER Nicolas, LEROY Nina, DJELLEL Romayssa.

Représentants des usagers UFR ST : MESTRINER Charline, NOWIK Simon, SY SAVANNE Massiata.

Invités ponctuels et permanents :

CORDINA Alain [Directeur du CROUS], FITZE Fabrice [Directeur DOIP].

Secrétariat de séance :

AMRANE Leïla, assistante du Vice-Président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université d'Orléans.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	17
Membres en exercice :	33	Membres présents :	14
		Membres représentés :	3
		Total :	17

Le quorum est atteint

14h15 : ouverture de la séance

INFORMATIONS GENERALES

Journée Portes ouvertes (JPO) : En raison d'une contrainte calendaire liée à la campagne Parcoursup 2023, la JPO de l'université d'Orléans, initialement prévue le 11 mars 2023, est décalée au 4 février 2023.

IUT d'Orléans : Le bâtiment Pailleron ne sera plus occupé et les équipes seront installées en open space au sein de la salle d'innovation pédagogique. Ce déménagement n'impactera pas les salles d'amphithéâtre.

Autoévaluation des formations : Les auditions se tiendront le 19/10/2022 en visioconférence. Dix-huit formations sont concernées (9 proposées par l'UO et 9 par le HCERES).

Formations du 1 ^{er} cycle	Formations du 2 ^e cycle
Formations relevant du périmètre du BUT Génie civil Construction durable	Master Management et administration des entreprises
Formations relevant du périmètre du BUT Gestion des entreprises et des administrations IUT Indre	Master Droit social
Formations relevant du périmètre du BUT Informatique	Master Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)
LP Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques	Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement
Licence Mathématiques	Master Chimie moléculaire
Licence Histoire	Master Langues étrangères appliquées (LEA)
Licence Économie et gestion	Master Économie internationale
Licence STAPS - Activité physique adaptée et santé	Master Mécanique
Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	
Licence Sciences de la vie	

Une note de cadrage a été transmise à l'ensemble des responsables de formation accompagnée du calendrier de processus d'accréditation. Les projets devront être votés par l'ensemble des conseils compétents de l'université et transmis au HCERES au plus tard le 8 mars 2023.

INSTANCE CFVU

Point 1. [DELIBERATION]

Approbation du relevé de conclusions de la séance du 26 septembre 2022.

Jean KARKACH constate qu'il est fait mention, à plusieurs reprises, « Sébastien RINGUEDE s'enquiert des observations et remarques des élus ». Il précise que cela serait intéressant de retranscrire les propos des élus en lieu et place de cette phrase.

Sébastien RINGUEDE en prend bonne note.

Après rectification d'une erreur de saisie, le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 26 septembre 2022 est soumis pour approbation aux élus de la CFVU.



La CFVU approuve (16 voix POUR - 1 ABSTENTION) le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 26 septembre 2022.

RESSOURCES HUMAINES

Point 2. [AVIS]

Régularisation portant attribution de la Prime de Responsabilités pédagogiques pour la fonction de responsable d'un diplôme universitaire au titre de l'année 2021-2022.

Emiline SANTOSUOSSO, en sa qualité de responsable de service des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, est invitée par Sébastien RINGUEDE à présenter le point.

Fonction	Composante / structure	Points proposés	Montant maximum associé, en euros
Responsable DU Dialogue social	UFR DEG	9,66	1200
Responsable DU Fiducie	UFR DEG	9,66	1200
Responsable DU Droit, Religion et Sociétés	UFR DEG	9,66	1200
Responsable DU LE SHIATSU dans l'accompagnement à la santé	UFR ST	9,66	1200
Responsable DU Préparation mentale appliquée à la performance sportive	UFR ST	9,66	1200

La proposition d'attribution de la PRP pour la fonction de responsable d'un diplôme universitaire au titre de l'année 2021-2022 est soumise pour avis aux élus de la CFVU.



La CFVU émet un avis favorable unanime sur la proposition d'attribution de la PRP pour la fonction de responsable d'un diplôme universitaire au titre de l'année 2021-2022.

PEDAGOGIE – FORMATION ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Point 3. [AVIS]

Polytech Orléans : modification du calendrier universitaire 2022-2023.

Régine WEBER, en sa qualité de directrice de POLYTECH Orléans, est invitée par Sébastien RINGUEDE à présenter la principale raison de cette demande de modification.

Polytech Orléans souhaite décaler la semaine d'interruption des cours durant les congés de la Toussaint.

La composante souhaite placer cette semaine d'interruption du lundi 24 au lundi 31 octobre 2022 inclus (période correspondant à la 1ère semaine des congés scolaires), en lieu et place du lundi 31 octobre au vendredi 4 novembre inclus (délibération du CA en date du 11 mars 2022).

Cette demande est liée notamment à l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes 2022 de l'école, de la réservation de la salle (réservée depuis plusieurs années) et de la disponibilité de la marraine de cette remise des diplômes. Polytech Orléans n'avait pas anticipé cette demande lors de l'élaboration du calendrier initial en raison d'une confusion entre 2 dates qui avaient été pressenties en novembre.

Cette cérémonie annuelle réunissant les élèves ingénieurs diplômés, leurs parents et les personnels de Polytech, se déroulera le samedi 5 novembre 2022 (environ 900 personnes). Cet événement est également couplé avec le Gala de l'école (500 personnes) particulièrement important cette année puisqu'il marquera le 50ème anniversaire de l'école.

La demande de modification du calendrier universitaire 2022-2023 relatif à la composante POLYTECH Orléans est soumise pour avis aux élus de la CFVU.



La CFVU émet un avis favorable unanime sur la demande de modification du calendrier universitaire 2022-2023 relatif à la composante POLYTECH Orléans.

Point 4. [DELIBERATION]

Politique pédagogique et aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences relatifs au Diplôme Universitaire (DU) intitulé « culture juridique pour ingénieur de la fonction publique » dans le cadre de l'appel à Projet Prépa Talents porté par l'UFR DEG.

Sébastien RINGUEDE invite Dominique MESSINEO, directeur du centre universitaire d'études juridiques de Bourges et porteur du projet, à présenter le dit DU.

La création du diplôme universitaire « culture juridique pour ingénieur de la fonction publique » répond au besoin de former les candidats aux concours d'ingénieur en chef territorial et d'ingénieur de la fonction publique hospitalière et territoriale afin de leur transmettre des enseignements juridiques nécessaires et indispensables pour traiter au mieux et notamment les épreuves d'admissibilité de notes de synthèse (note de synthèse et de propositions sur un sujet technique et note de synthèse et de propositions sur une conduite de projet).

Public visé :

Etudiants en Master 1 ou 2 de formations scientifiques, étudiants en dernière année d'école d'ingénieur, étudiants diplômés d'un Master 2 de formation scientifique ou ingénieur diplômé en reprise d'étude en vue de se préparer au concours d'ingénieur en chef territorial et d'ingénieur de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat.

Type de public :

Formation initiale et formation continue

Organisation de la formation :

Liste des unités d'enseignements proposées

Intitulé de l'UE	Responsable UE	Nombre d'heures			
		CM	TD	TP	HeqTD
Connaissances méthodologiques		60			90
Méthode de la note administrative	Ludwig Speter	30			45
Culture générale	Ludwig Speter	15			22.5
Technique de l'entretien admission	Dylan Vedeux	15			22.5

Droit de l'aménagement territorial		40			60
Droit de l'urbanisme	Maxime Charité	20			30
Droit de l'environnement	Maxime Charité	20			30
Connaissances institutionnelles locales		55			82.5
Institutions administratives locales	Dylan Vedeux	20			30
Droit des services publics locaux	Maxime Charité	20			30
Droit de la fonction publique territoriale	Maxime Charité	15			22.5
Les cadres de l'action publique locale		30			45
Droit de la commande publique et des contrats administratifs	Maxime Charité	15			22.5
Législation européenne de l'action publique locale	Maxime Charité	15			22.5
	Total	185			277.50

Evaluation :Modalités de contrôle des connaissances

Compensation d'une part entre les UE et d'autre part entre les enseignements composant chaque UE.

La délivrance du DU est conditionnée à l'obtention d'une moyenne générale de 10/20, par compensation des notes.

Module	Unité d'Enseignement	Heures CM	Coeff	MCC
M1 Connaissances méthodologiques	Méthode de la note administrative	30	1	Contrôle continu- une note de synthèse type concours
	Culture générale	15	1	Contrôle continu- un étude de dossier thématique
	Technique de l'entretien admission	15	1	Contrôle continu- un entretien type concours

M2 Droit de l'aménagement territorial	Droit de l'urbanisme	20	1	Contrôle continu-cas pratique
	Droit de l'environnement	20	1	Contrôle continu-cas pratique
M3 Connaissances institutionnelles locales	Institutions administratives locales	20	1	Contrôle continu-questions à réponses courtes
	Droits des services publics locaux	20	1	Contrôle continu-questions à réponses courtes
	Droit de la fonction publique territoriale	15	1	Contrôle continu-questions à réponses courtes
M4 Les cadres de l'action publique	Droit de la commande publique et des contrats administratifs	15	1	Contrôle continu-exposé/discussion
	Législation européenne de l'action publique locale	15	1	Contrôle continu-exposé/discussion

Date d'ouverture :

Première quinzaine de décembre 2022.

Jean KARKACH pointe à nouveau une inégalité entre les étudiants concernant les frais d'inscription pour les non boursiers dans le cadre des DU Prépa'talents du service public.

Sébastien RINGUEDE s'interroge sur les inscriptions en provenance de personnels de Bourges + qui pourraient suivre cette formation dans le cadre de la formation continue. Est-ce la métropole qui s'acquittera des frais d'inscription ? Dominique MESSINEO indique que ce point n'a pas encore été réglé.

Modification apportée en séance :

Règles d'examen : la notion de contrôle terminal est remplacée par le contrôle continu dans les modalités d'examen en séance.

La politique pédagogique et les aménagements des M3C relatifs au DU « culture juridique pour ingénieur de la fonction publique » dans le cadre de l'appel à projet Prépa'talents du service public sont soumis pour avis aux élus de la CFVU.



La CFVU approuve [15 voix POUR - 3 ABSTENTIONS] la politique pédagogique et les aménagements des M3C relatives au DU « Culture juridique pour ingénieur de la fonction publique » dans le cadre de l'appel à projet Prépa 'talents du service public.

Point 5. [DISCUSSION]

Rationalisation des bâtiments dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Sébastien RINGUEDE précise que ce sujet est toujours ouvert au dialogue pour recevoir les suggestions. Il rappelle qu'il s'agit également de faire des économies sur les trois années à venir. Pour 2023, il est anticipé une hausse des charges liées au chauffage comprise entre 6 et 8 millions d'euros, somme qui équivaut au coût d'une campagne d'emploi.

Pour rappel, dans le cadre du dialogue stratégique de gestion, l'UO a proposé il y a deux ans un plan sur 3-4 ans d'aménagement des locaux en vue de réduire les dépenses liées aux fluides chauffage et électricité. Ce plan n'a pas été retenu.

A ce jour, parmi les mesures envisagées, on note :

- Organiser les cours du samedi matin au sein d'un même bâtiment ;
- Une attention particulière au respect des engagements contractuels pris par notre prestataire chargé de l'entretien de nos installations de chauffage ;
- Fermer l'université d'Orléans pendant les pauses pédagogiques (novembre, décembre et février). Le campus ne sera alors pas accessible sauf une BU sur les trois.

Sébastien RINGUEDE signale que le conseil de gestion de l'UFR LLSH s'est prononcé contre la décision de réduire le nombre de semestres d'enseignement.

Jean KARKACH souhaiterait savoir si un audit énergétique des bâtiments énergivores a été effectué.

Sébastien RINGUEDE précise que cet audit est en cours.

Sébastien RINGUEDE rappelle que l'université d'Orléans est présente sur 7 villes et 14 sites.

A la suite du questionnement de Jean KARKARCH, Sébastien RINGUEDE indique que la dispense des enseignements en distanciel n'est pas à l'ordre du jour.

Annick PELATTI s'interroge sur la possibilité accordée au personnel BIATSS de pouvoir télétravailler pendant la fermeture de l'université. Elle précise que certains BIATSS collaborent avec des partenaires extérieurs (exemple : MESR), qui eux ne seront pas en congés.

Emilien SANTUOSSO indique que le personnel BIATSS sera invité à poser des congés sur cette période mais que pour des raisons de service, le télétravail peut être envisageable.

Caroline ANDREAZZA précise que l'ensemble des directeurs ainsi que les responsables des services ont été associés à cette réflexion. Elle rappelle que le surcoût engendré par la hausse

des prix des fluides ne devrait pas être compensé par l'Etat et qu'une invitation nous a été faite pour puiser dans notre fonds de roulement pour faire face à ce surcoût. Certaines universités auront la capacité de prendre en charge cette hausse, ce qui n'est pas le cas de l'université d'Orléans. La décision de la fermeture pendant les congés de l'université d'Orléans est une décision visant à éviter des conséquences bien plus graves à gérer, comme à titre d'exemple, la suppression d'une campagne d'emploi. Elle indique également que des groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir aux mesures à adopter. Le changement de bonnes pratiques prend du temps. Il s'agit de répondre aux objectifs fixés par le MESR mais également, à long terme, de modifier nos pratiques dans la perspective de réduire nos coûts. Il s'agit aussi d'une éducation globale de la communauté universitaire.

ORIENTATION DE INSERTION PROFESSIONNELLE

Point 6. [DELIBERATION]

Actualisation de la campagne de réorientation au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Sébastien RINGUEDE introduit en rappelant que ce dispositif n'est pas généralisé à l'ensemble des universités.

Sébastien RINGUEDE invite Fabrice FITZE, en sa qualité de directeur de l'orientation et l'insertion professionnelle, à présenter le sujet.

La procédure de réorientation est ouverte uniquement aux étudiants (L1, portail, BUT 1, LAS, PASS, BTS, CPGE hors convention) attestant d'une inscription en cours pour le premier semestre 2022-2023.

Les demandes de réorientation font l'objet d'un avis émis par une commission de réorientation qui se base sur un avis pédagogique préalable.

Retrait des dossiers :

A la DOIP du mercredi 26 octobre au mardi 29 novembre 2022 au plus tard (période de fermeture universitaire du 31 octobre au 4 novembre).

Pour les étudiants des sites délocalisés, les dossiers sont à retirer au service de scolarité de la composante. Toute remise de dossier doit être datée (mention sur le dossier en première page).

L'envoi des dossiers par mail est possible, si l'étudiant est domicilié loin d'un lieu de retrait (DOIP ou sites distants) ou si les conditions sanitaires l'exigent.

Qui peut être candidat à la réorientation ?

- Tout étudiant inscrit en 1^{ère} année post baccalauréat peut formuler une ou plusieurs demandes de réorientation.
- La réorientation pour les étudiants étrangers issus de la procédure admission préalable **déjà inscrits à l'université d'Orléans est possible**. La procédure à suivre est la même que pour les autres étudiants. Les avis rendus aux candidats à la réorientation issue de la procédure admission préalable se fondent sur la politique votée dans chaque composante.
- **Les étudiants de L2 peuvent également être candidats à la réorientation :**
 - **Réorientation dans une autre L1 que celle validée** : dans ce cas, l'étudiant doit suivre la procédure de demande de réorientation. Il sera, si l'équipe pédagogique et la commission de réorientation l'y autorisent, réorienté en L1.
 - **Réorientation en L2 au sein des licences avec portail** : si l'étudiant souhaite revenir sur le choix de la discipline retenue au S3 et souhaite finalement retenir une autre discipline parmi celle(s) étudiée(s) au S2, il devra suivre la procédure de demande

de réorientation. L'étudiant sera, si l'équipe pédagogique et la commission de réorientation l'y autorisent, réorienté en L2.

- **Réorientation en L2 des étudiants de STAPS (tronc commun sur toute l'année de L1)** : si l'étudiant souhaite revenir sur son choix de mention en L2 et souhaite en changer, il devra suivre la procédure de demande de réorientation. L'étudiant sera, si l'équipe pédagogique et la commission de réorientation l'y autorisent, réorienté en L2.
- **Les étudiants de PASS** qui souhaitent se réorienter au second semestre devront se conformer au calendrier du dispositif général.

Accompagnement :

La journée du 22 novembre 2022 est dédiée à l'accompagnement des étudiants qui s'interrogent sur leur orientation.

Ateliers de réorientation assurés par les deux psychologues de l'Education nationale de la DOIP. Deux créneaux sont proposés : de 9h30 à 11h30 ou de 14h00 à 16h00.

Cet atelier de 2h00 propose :

- Des outils pour faire le point sur les intérêts et les qualités de l'étudiant
- Des échanges pour nourrir et faire évoluer la construction de son projet
- De l'information sur les modalités de réorientation et les formations
- Un accompagnement personnalisé par les psychologues de l'Education nationale

Inscription par mail reorientation@univ-orleans.fr, par téléphone au 02-38-41-71-72 ou en venant à la DOIP

Une réunion d'information est organisée pour présenter une possibilité de réorientation proposée par le lycée Voltaire :

- **Le BTS Négociation Digitalisation Relation Clients en trois semestres**

Cette réunion est fixée au jeudi 24 novembre 2022 à 14h00, Salle 050 de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, aucune inscription préalable.

Réorientation au second semestre : pour accéder à quelle formation ?

- Tous les portails de licence de l'université d'Orléans (en fonction des places disponibles) **sauf les licences à option santé (L.AS) et les PASS.**
- BUT selon places disponibles
- BTS NDRC 3 semestres en partenariat avec le lycée Voltaire d'Orléans
- BTS selon places disponibles
- Licences non dispensées à l'université d'Orléans (il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès de l'établissement concerné pour connaître les conditions de la réorientation)

Ne pas confondre « Réorientation » et « Ajustement »

Un dossier de réorientation doit être constitué lorsque l'étudiant souhaite **changer de portail**, qu'il change ou non d'UFR.

Exemple : un étudiant est inscrit en Lettres/LLCER, il demande à se réorienter en Histoire/Géographie.

Si l'étudiant souhaite changer une ou deux disciplines d'un même portail, il s'agit **d'un simple ajustement qui est géré par le service de scolarité de la composante concernée.**

Exemple : un étudiant est inscrit dans le portail Mathématiques/Physique/Informatique, il demande à changer pour Mathématiques/Sciences de la Vie, il ne doit pas constituer de dossier de réorientation.

Les étudiants de LAS et de PASS ont jusqu'au 17/10/2022 pour quitter ces formations et poursuivre dans la licence disciplinaire qui correspond à la majeure LAS ou la mineure PASS. Dans cette hypothèse, le passage par la campagne de réorientation n'est pas nécessaire.

Situation particulière des étudiants de PASS : ces étudiants ayant pour la plupart, exprimé des vœux sur l'ensemble des formations PASS ouvertes à Orléans, la mineure finalement suivie n'a donc pas fait l'objet d'un véritable choix. Possibilité est donc donnée aux étudiants souhaitant démissionner de leur PASS, jusqu'au 17/10 au plus tard, de se réorienter dans une autre licence que celle qui correspond à la mineure, sans qu'il soit nécessaire d'en passer par la campagne de réorientation et sous réserve de places disponibles.

Après le 17/10/2022, les étudiants de PASS et de LAS souhaitant se réorienter doivent impérativement passer par la campagne de réorientation inter-semester.

Dépôt et traitement des dossiers :

Les candidats à la réorientation doivent déposer leur(s) dossier(s) complet(s) au service de scolarité de la composante ou de l'établissement dans lequel ils sont inscrits au plus tard le **jeudi 1er décembre 2022**. Le service de scolarité se chargera de le transmettre au secrétariat de la composante souhaitée **pour examen par l'équipe de formation. L'avis pédagogique devra être rendu impérativement pour le mardi 6 décembre 2022 au plus tard.**

Un avis pédagogique défavorable doit obligatoirement être motivé.

L'ensemble des dossiers de candidature doit être enregistré dans un tableau fourni par la DOIP dans l'équipe TEAMS pour le **mercredi 7 décembre 2022**.

Une commission de réorientation se réunira le **lundi 12 décembre 2022 de 14 h 00 à 18 h 00** pour examiner les demandes de réorientation et rendre un avis. Cet examen se fera sur la base des avis pédagogiques préalablement rendus.

Notification de l'avis à l'étudiant

L'avis de la commission de réorientation est notifié à l'étudiant par mail **de préférence avant les vacances de Noël et au plus tard avant le début du semestre 2 :**

- **Par le service de scolarité de la composante d'accueil si l'avis est favorable**
- **Par la DOIP si l'avis est défavorable (courrier signé par le président de la commission)**

Suivi :

La DOIP se chargera d'informer les scolarités concernées des avis rendus par la commission de réorientation dès la fin de la commission.

Calendrier de la campagne de réorientation inter-semestres 2022-2023

Retrait des dossiers	Du mercredi 26 octobre au mardi 29 novembre 2022 (période de fermeture universitaire du 31 octobre au 4 novembre)
Dépôt du dossier dans la composante d'origine	Jusqu'au jeudi 1er décembre 2022

Envoi des dossiers aux services de scolarité des composantes concernées	Jusqu'au lundi 5 décembre 2022
Examen des dossiers par les équipes pédagogiques	Jusqu'au mardi 6 décembre 2022
Finalisation du tableau sur Teams	Mercredi 7 décembre 2022
Retour des dossiers à la DOIP	Jeudi 8 décembre 2022
Réunion de la commission de réorientation et transmission aux composantes des avis de la commission	Lundi 12 décembre 2022
Notification des avis définitifs aux étudiants - Avis favorables : composantes - Avis défavorables : DOIP	Avant le 15 décembre 2022 Avant le 16 décembre 2022
Période d'inscription dans la formation	Du 15 décembre 2022 au 10 janvier 2023

Pour le BTS NDRC 3 semestres, la sélection se fait sur dossier et sur entretien.

Annick PELLATI fait la remarque que le verbe « regretter » soit utilisé dans la note relative à la réorientation ("si l'étudiant regrette son choix").

Jean KARKACH souhaiterait connaître le mode de communication utilisée pour informer les étudiants et lycéens de ce dispositif.

Fabrice FITZE indique que la communication se fera par les canaux suivants :

- Les responsables de formation. Ils auront à charge de diffuser ensuite auprès des étudiants ;
- Le [site internet de l'université](#) ;
- Les lycées ; un courrier les informant a été transmis ;
- Affichage de la campagne dans les composantes

Jérémy GLOMBARD s'interroge sur l'accès des ateliers aux étudiants sur les campus distants.

Fabrice FITZE précise que ce point est cour de réflexion d'amélioration. A ce jour les ateliers sont animés par deux psychologues de l'Education Nationale. Pour des raisons de moyens humains, la DOIP n'est pas dans la capacité de multiplier les ateliers sur les campus distants. Il précise cependant que la campagne est bien ouverte à l'ensemble des étudiants de l'université.

L'actualisation relative à la campagne de réorientation au titre de l'année universitaire 2022-2023 est soumise pour approbation aux élus de la CFVU.



La CFVU approuve à l'unanimité l'actualisation de la campagne de réorientation au titre de l'année universitaire 2022-2023.

VIE ETUDIANTE

Point 7. [DISCUSSION]

Valorisation des engagements étudiants

Sébastien RINGUEDE présente le projet de note relative à la possibilité de validation des compétences acquises par les étudiants en dehors de leur cursus à destination des responsables de formation dont le contenu rappelle le cadre réglementaire.

Lors de la prochaine offre de formation, il proposera de mettre en place dans les formations des UE dites « libre » qui pourront ainsi compléter les compétences autres que celles attendues dans le cadre du diplôme. A ce jour, les maquettes ne le permettent pas.

Jean KARKACH s'est informé sur ce sujet. Il apparaît que les étudiants qui s'engage au sein d'une association pourrait prétendre à valoriser les compétences professionnelles et/ou transversales. Il s'interroge sur le cadre qui est fermé au niveau de l'engagement étudiant.

Sébastien RINGUEDE invite Mr KARKACH à lui proposer un complément en ce sens susceptible d'être intégré à la note.

La discussion est engagée autour de ce qui peut être ou non « valorisation des engagements étudiants » dans le cadre du cursus universitaire.

Note relative à la possibilité de validation des compétences acquises par les étudiants en dehors de leur cursus :

L'article L611-9 du code de l'Education repris ci-dessous indique que les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant en dehors de son parcours universitaire peuvent être validées au titre de sa formation :

Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, d'une activité professionnelle, d'une activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense, d'un engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale prévue à la section 4 du chapitre 1er du titre 1er du livre IV du code de la sécurité intérieure, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du même code, d'un service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national ou d'un volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du même code sont validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret.

Le décret D611-7, annoncé dans cet article, précise les conditions d'application de l'article L611-9 :

Les établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'enseignement supérieur valide, au titre de la formation suivie par l'étudiant et sur sa demande, les compétences, connaissances et aptitudes qu'il a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles attendues dans son cursus d'études.

Cette validation prend la forme notamment de l'attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (" système européen de crédits-ECTS "), d'une dispense, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant.

Les modalités de demande et de validation prévues au deuxième alinéa sont définies au plus tard dans les deux mois qui suivent le début de l'année universitaire par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université ou, à défaut, par l'instance en tenant lieu.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises.

Concrètement, cela signifie que si un étudiant a acquis, au moyen des activités citées dans l'article L611-9 (**liste à laquelle nous souhaitons ajouter les périodes de césure**), des compétences, connaissances ou aptitudes qui auraient dû lui être apportées au titre de sa formation, il peut, déposer une demande de validation des acquis afin de valider l'UE ou les UE qui aurait dû lui apporter ces compétences.

Il revient au responsable de formation de vérifier, par exemple au moyen d'un entretien avec l'étudiant ou d'un rapport écrit, que ces compétences, connaissances ou aptitudes ont bien été acquises.

Les ECTS associés à l'UE ou les UE concernées seront acquis à l'étudiant sans note.

Exemple n°1 : imaginons un étudiant en césure en N-1. L'année N, il est inscrit dans une formation qui lui demande de faire un stage et les missions confiées aux étudiants en stage de cette formation sont tout à fait en rapport avec l'activité qu'il a eue pendant sa période de césure : il peut dès lors demander une validation des acquis de sa période de césure pour valider son UE stage.

Exemple n°2 : soit un étudiant qui exerce une activité dans une association loi 1901 et qui dans le cadre de son engagement a acquis l'ensemble des compétences en gestion qui auraient dû lui être apportées par un enseignement précis de la maquette pédagogique de la formation dans laquelle il est inscrit. Il peut demander la validation des ECTS associés à cet enseignement.

Bien entendu, si la maquette pédagogique de la formation dans laquelle est inscrit l'étudiant n'apporte pas de compétences, connaissances ou aptitudes en gestion, il ne pourra pas en demander la validation dans sa formation au titre de la validation d'acquis.

Dans les deux exemples proposés ici, les ECTS seront validés sans note – si une note devait être attribuée, elle le serait en dehors des M3C votées en CFVU et serait donc attaquable puisqu'il y aurait rupture du principe d'égalité de traitement entre les étudiants.

Il est important de préciser aux étudiants qui feraient ce type de demande que la validation se fait sans note puisque, dans le calcul de la moyenne du semestre, l'effet de l'UE ou des UE ainsi validées sera équivalent à une neutralisation.

Ces demandes de validation d'acquis doivent être déposées auprès du secrétariat des formations au début de chaque semestre comme tout autre demande de validation des acquis, avec les mêmes dates limites, propres à chaque composante.

Point 8. [INFORMATION]

Rentrée 2022

Sébastien RINGUEDE invite Vincent PADARE, en sa qualité de directeur de la vie étudiante, à présenter les principales mesures mises en œuvre pour la rentrée universitaire 2022.

Santé :

- Arrivée d'un chargé de projet médico-social Erwan HABAY en apprentissage. Ce dispositif est financé par l'ARC CvL dont sa mission est de coordonner les étudiants en relais santé (8 étudiants à Orléans 3 étudiants à bourges) ; Formations premier secours en santé mentale ont été dispensées auprès du personnel, à venir les étudiants qui sont impliqués dans les associations étudiantes puis à terme à l'ensemble des étudiants volontaires. L'objectif de la formation est

de donner les outils, moyens liés aux premiers secours en matière de santé mentale – détection et orientation vers les services ressources ;

- Formation PSSM/ déploiement des distributeurs de protection périodique. Pour des raisons budgétaires, ce déploiement est expérimental pour la première année sur les sites : 5 points à Orléans -1 point à Bourges – 1 point à Châteauroux ;
- Présence de 4 jours de médecin.

SSU-BOURGES :

- Refonte page santé du site ;
- Présentation du SSU-Bourges aux amphis Accueil rentrée STAPS, DEG en binôme sept 2022 ;
- Animation d'ateliers "Accueil étudiants BUT1 à l'IUT Bourges » sept 2022 ;

1/Sensibilisation aux gestes qui sauvent en binôme.

2/Ateliers Cuisine 'Top Chrono Chef' en binôme.

3/Quizz Santé en binôme.

4/Découverte Sophrologie (Sophrologue) en binôme ;

- Stand « Accueil des alternants" à l'IUT entre 11h30 et 13h30 sept-oct. 2022 ;
- Mise en place de 6 Séances Sophrologie de sept/déc. 2022, deux réalisées à ce jour ;
- Mise en place Formation PSC1 5 sessions sept /déc. 2022 1 réalisée à ce jour ;
- Mise en place Ateliers diététiques + consultations individuelles déc./juin 2023 ;
- Mois Sans Tabac stands animation ERS + Addiction France 18 + ACEP 18, ... nov 2022 ;
- Présentation du SSU et missions auprès des étudiants hors métropole primo-arrivants à l'IUT Bourges lundi 26 septembre 18h00/19h00 ;
- Ciné débat en décembre 2022 Projection film "120 battements par minute" amphI IUT Bourges avec CeGGID 18 déc. 2022 ;
- Journée Santé multiples partenaires dépistages + stands sensibilisation (mi-janvier mi-février) ;
- Stands animation Prévention ERS tout au long de l'année ;
- Collecte DON DE SANG avec EFS sur campus (organisation et communication).

La rentrée a démarré avec de nombreuses demandes en matière de santé.

Psychologues	Assistante sociale	Médecins	Infirmières
<ul style="list-style-type: none"> • 167 consultations • plus de 2 mois d'attente (38). 	<ul style="list-style-type: none"> • 114 consultations • 3 semaines d'attente pour avoir un rendez-vous. 	<ul style="list-style-type: none"> • 278 consultations • 80 dossiers d'aménagement d'études en attente. 	<ul style="list-style-type: none"> • 356 consultations

Sport :

- 18/10/2022 : début des travaux « parcours sportif et de santé autour du lac et financé par la CVEC.
- SUAPSE : de nombreux évènements à venir.

Vie associative :

- 20/10/2022 : commission FSDIE : redémarrage clair de la vie associative post-Covid ;
- Réflexion ouverte sur l'élargissement des critères d'éligibilité, incluant le financement des soirées étudiantes. Problématique liée à la sécurité des lieux.

Restauration :

- File d'attente dans les restaurants et mécontentement sur peu de choix dans les menus : une offre alternative et complémentaire avec l'implantation de 3 Food trucks en cœur de campus de façon permanente. Un appel à candidatures à venir sur l'occupation des espaces publics. (1 maison de l'étudiant – 1 face BU Sciences et 1 UFR DEG).

Social :

- Guichet de l'aide : Mardis jobs, ont repris avec les Référents étudiants du CRIJ (centre régional information jeunesse)
- Premier jobs-dating de l'année (co-organisé avec Orléans Métropole, la Maison de l'emploi et le CRIJ) : mardi 27 septembre : 23 entreprises présentes, 250 étudiants job dating.
- 3 années d'existence du guichet de l'aide – bonne visibilité – renforcement accueil par des contrats étudiants.

Problématiques des étudiants :

- Logement : de nombreux étudiants arrivent sur Orléans sans logement, beaucoup sont encore sans logement à ce jour (13 octobre), beaucoup sont hébergés en Ile-De-France (trajet très fatigant + frais de déplacement) ou sur Orléans chez des connaissances, compatriotes ou étudiants. Certains perdent leur hébergement du jour au lendemain. Un étudiant dort dehors (1 autre a dormi dans une salle).
 - Un dispositif expérimental financé par la CVEC est en cours de déploiement, équivalent à l'aide alimentaire : aide au logement d'urgence permettant via des chèques ANCV de réserver un dortoir au sein des auberges de jeunesse et l'hôtel Bonsai. Le financement est issu de la FSDIE Social à hauteur de 2000€.
- Administratif : réponse aux questions, orientation et accompagnement à la démarche : assurance responsabilité civile, banque, CAF, CPAM, domiciliation, dossier logement CROUS, difficulté à comprendre un mail (y compris du CROUS)
- Préfecture : premières démarches, renouvellement de titre, question sur droits de travailler
- Equipement informatique : info sur l'aide à l'acquisition et demandes de PRESTO
- Outils numériques de l'UO – 74 PRETS à l'ordinateur
- Financier et alimentaire : étudiants des années précédentes et primo-arrivants en situation de précarités ou précarisés par leur arrivée en France
- Recherche de job étudiants
- Questions de rentrée : découvertes des outils numériques de l'UO (emploi du temps, ENT, etc.), organisation à l'UO, besoin de rassurance
- Orientation géographique sur le campus : vers les services de l'Université, particulièrement les scolarités (+ accompagnement aux démarches au guichet), vers les salles de cours, vers les services du CROUS

Permanences :

- CPAM : très présente lors du Guichet Unique, puis chaque mardi jusqu'à fin novembre (04 octobre : 28 étudiants reçus, 11 octobre : 35 étudiants reçus) Inscription des nouveaux étudiants à l'assurance maladie, CSS (complémentaire santé solidaire), état d'avancement des dossiers et questions diverses
- CAF : 2 permanences lors du guichet unique : 60 et 65 étudiants reçus. Essentiellement des étudiants dont le dossier était bloqué et donc en attente de leurs droits.

Permanences à venir.

- ESOPE 45 : ouverture de l'épicerie solidaire courant novembre. Minimum 3 permanences à venir (12h au total) - la semaine du 8 novembre sera une semaine d'information et d'inscription des étudiants
- Permanence du SUAPSE : à venir (sur l'offre sportive)
- Difficulté d'embauche d'une assistante sociale 50/50 (vacance depuis 1 an) mais des pistes sérieuses
- Aide à l'acquisition ordinateurs : 150 demandes à traiter
- Campus à Vélo : plus de 150 prêts
- Nouveauté : en plus des bons alimentaires edenred, des bons de logement d'urgence via des chèques ANCV (auberge de jeunesse/bonzai hôtel) ont été achetés via la CVEC (FSDIE social) pour un montant total de 2100€
- Presto : 74 prêts en cours
- Le stock de PC classiques part évidemment plus vite que les chromes book.
- Usagers venant se plaindre les le PC prêtés fonctionnent mal : problème de son ; clavier...

Culture :

- Plusieurs temps forts, avec l'inauguration de la résidence sur l'art verrier (avec le duo contreverre et basse à pied puis Estelle Cala et Charles Zoltan), la soirée du happy campus day (Raggea Volodia), l'accueil de la conférence du Gcloud, ou dernière le projet du film sur Frida Khalo (Frida Viva la vida de Miguel Vaylon)

- A venir de très beaux RDV avec Thomas Bloch (et son fameux glassharmonica) et Chloé Ducray, ce jeudi 20 octobre 2022 ;
- Et beaucoup de rdv qui vont essaimer sur les 7 villes (dont visite de la verrerie d'Amboise, avec l'artisan Pierre Galloux ;
- Le bouillon up 1^{er} déc. (talent de l'université sur scène) : date limite de candidature avant 10 novembre 2022.

Vincent PADARE, suite à la prise de parole de Annick PELLATI, précise que les demandes de paniers alimentaires sont gérés par le guichet AIDE.

Marielle BRAME souhaiterait connaître le tarif proposé aux étudiants par les food truck.

Vincent PADARE précise qu'à ce jour, il s'agirait d'une expérimentation dont l'objectif serait de s'assurer que ce dispositif répond aux besoins des étudiants. A long terme, il pourrait être envisagé une politique tarifaire.

Marina LICHERON fait part d'une inquiétude. Les étudiants arrivent de plus en plus en retard suite à la pause méridienne, et d'un manque de temps réduit pour déjeuner lié au flux.

Marina LICHERON précise que les food truck est une bonne idée, si cela répond aux attentes financières des étudiants. Toutefois, la problématique du lieu de restauration n'est pas résolu, surtout lors de l'arrivée des températures en baisse.

Alain CORDINA précise que les longues files d'attente sont essentiellement dues au temps de la pause méridienne qui s'effectue au même moment pour tous les étudiants, cela n'est pas une question de structure ou de manque d'effectif mais uniquement une question de flux. Quant à la diversité des menus, cela est dû à un problème d'approvisionnement national.

Marielle BRAME fait état d'une situation au restaurant du forum : des caisses fermées et deux files d'attentes qui se rejoignent en une seule, ce qui génèrent des tensions.

Alain CORDINA prend acte de ce constat et ne manquera pas de résoudre la situation via une matérialisation des files d'attente.

Vincent PADARE précise que cette situation cyclique est tendue jusqu'à l'automne. Ensuite, suite notamment au départ des étudiants en stage, le flux diminue. Il propose au CROUS de proposer une solution sur le plan de l'hébergement et la restauration sur cette période tendue (septembre à novembre).

Jean KARKACH s'interroge sur la mise à disposition des locaux de l'université et notamment, des restaurants universitaires (RU) pour les soirées d'intégration étudiantes. Il précise qu'il lui a été porté à sa connaissance que dans le passé, les soirées se tenaient dans les RU, et il souhaiterait savoir si à l'avenir cela serait possible.

Alain CORDINA refuse de mettre à disposition les RU pour des raisons de responsabilités. Il précise que tant qu'il sera directeur, il y sera opposé.

Vincent PADARE précise qu'il est prévu dans les nouveaux plans des RU des salles de convivialité dont les modalités d'utilisation restent inconnues.

Alain CORDINA indique que ces salles de convivialité n'ont pas vocation à organiser des fêtes étudiantes mais uniquement à recevoir des événements culturels.

Sébastien RINGUEDE remercie Alain CORDINA et Vincent PADARE pour toutes ces informations.

QUESTIONS DIVERSES

Jean KARKACH interpelle Sébastien RINGUEDE sur l'outil google forms utilisé par un enseignant dans le cadre d'une inscription à un TD. En accédant au TD via la plateforme CELENE, les étudiants doivent compléter un formulaire google form en complément de leur inscription administrative. Outre que ce formulaire comprend des renseignements confidentiels, un étudiant n'ayant pas complété ce formulaire a été sanctionné par une absence injustifiée.

Sébastien RINGUEDE prend acte et prendra attache auprès de l'enseignant et de la composante concernés pour faire cesser l'utilisation de cette méthode et disposer d'explication.

Jean KARKACH souhaiterait disposer de complément d'information quant à la situation de l'INSPE Saint-Jean suite à la démission de la direction de l'INSPE CvL.

Sébastien RINGUEDE rappelle les faits et les solutions préconisées. La solution retenue est la location d'une chaudière extérieure qui a été commandée. En parallèle, un groupe de travail a été mis en place dont l'objectif sera d'identifier les aménagements nécessaires pour le bon déroulement des enseignements. Le déménagement est prévu en septembre 2023.

PROCHAINE CFVU

- Lundi 14 novembre 2022.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, et en l'absence de questions diverses, Sébastien RINGUEDE lève la séance à 16h40.

Le Vice-Président de la CFVU



Sébastien Ringuedé